

*www.cmis-int.org*

CONGRÉGATION POUR LES RELIGIEUX ET  
LES INSTITUTS SÉCULIERS

*LETTRE AUX RESPONSABLES  
GÉNÉRAUX DES INSTITUTS SÉCULIERS*

Rome, 2 janvier 1988



**cmis**  
CONFÉRENCE MONDIALE  
DES INSTITUTS SÉCULIERS

---

# CONGRÉGATION POUR LES RELIGIEUX ET LES INSTITUTS SÉCULIERS

## *LETTRE AUX RESPONSABLES GÉNÉRAUX DES INSTITUTS SÉCULIERS*

Rome, 2 janvier 1988

### CRITERES

pour le rapport sur la situation et la vie des Instituts séculiers à envoyer périodiquement au Siège Apostolique.

Le Siège Apostolique prend très à coeur la vie séculière consacrée des Instituts, leur croissante fécondité aussi bien spirituelle qu'apostolique, et il suit avec une réelle sollicitude leurs multiples nécessités.

Or, il est d'une grande importance que la communion des Instituts avec le même Siège Apostolique, selon la prescription du can. 592 §1, soit constamment favorisée grâce à des informations opportunes sur leur situation et sur leur vie. Il pourra, de cette façon, prendre part dans le Seigneur aux circonstances heureuses ou pénibles qui les touchent (cf. Rom. 12,15) et, selon les cas et les possibilités, leur offrir son aide pastorale.

A cette fin, la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers désire proposer quelques critères pour les rapports que les Responsables généraux doivent transmettre au Siège Apostolique.

1. Le rapport que le Modérateur suprême doit présenter à cette Congrégation, pourra être le même que celui proposé à l'Assemblée générale de l'Institut, mais de manière plus brève; on pourra y joindre les Actes de cette Assemblée. Les Responsables généraux sont priés d'envoyer ce rapport pour la première fois, après la célébration de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

2. De toute façon, le rapport devra comprendre les points suivants:

- a) une synthèse statistique des membres;
- b) l'activité déployée pour les vocations, et les espérances sur le futur accroissement de l'Institut;
- c) comment se réalise l'engagement apostolique de chacun des membres;
  - leur formation initiale et permanente;
  - la communion fraternelle selon l'esprit de l'Institut, et les relations entre Responsables et membres;
- d) le sens ecclésial dans les relations avec le Siège Apostolique et avec les Evêques diocésains; la participation aux Conférences, aussi bien mondiale que celles nationales;
- e) au cas où l'Institut comme tel déploie une activité, des informations sur son action apostolique, sociale, d'assistance;
- f) la situation économique de l'Institut, en notant de manière générale s'il existe des difficultés en ce domaine;
- g) d'éventuelles difficultés plus urgentes concernant la vie de l'Institut;
- h) tous autres aspects qui décrivent le mieux la situation réelle de l'Institut

La Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, en demandant ces informations, invoque sur tous les Instituts séculiers et leurs membres respectifs *“paix, amour et foi de la part de Dieu le Père et du Seigneur Jésus Christ”* (Eph. 6, 23).

Rome, le 2 janvier de l'Année mariale 1988.

*fr. Hieronymus M. Card. Hamer, O.P.*  
*Praef.*

*+ Vincentius Fagiolo*  
*Archiep. em. Theat. Vasten.*  
*Secr.*